

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019

PRÉSENTS : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Mr JOUANNETAUD Cyrille, Mr BAYLE Jean, Mr PERICAUD Claude, Mr ROUX Christophe, Mr CAILLAUD Roger, Mr BAYLE Gérard, Mr ROUX Olivier.

REPRÉSENTÉ (S) :

ABSENT (S) EXCUSÉ (S) : Mr BRUNEAU Pascal,

ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S) : Mme MORICHON Mareva,

Membres	10
Présents	8
Représentés	
Exprimés	8

CONVOCACTION DU CONSEIL : 4 décembre 2019

SESSION ORDINAIRE : ouverte à 20 heures 30

SECRETÉAIRE : Mr ROUX Olivier a été élu (e) secrétaire

PRÉSIDENTE : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Maire

LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL, transmis avec la convocation précitée : adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande si L'Assemblée accepte d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2020 ».

I – REVISION DES TARIFS COMMUNAUX POUR L'EXERCICE 2020

Le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur les tarifs communaux pour l'année 2020.

1° Tarifs du service de l'eau pour l'exercice 2020

1.1 Remplacement de compteur gelé

- Prix égal au coût d'achat d'un nouveau compteur, si la pose est effectuée par les employés municipaux,
- Prix égal au coût total d'intervention si une entreprise doit être mandatée.

1.2 Nouveau branchement **2019** **2020**

- Prix coûtant.

1.3 Suspension ou résiliation

- Fermeture de la vanne :..... 30.00 € 30.00 €
- Ouverture de la vanne :..... 30.00 € 30.00 €
- Résiliation avec retrait de compteur :..... 60.00 € 60.00 €

1.4 Prix de l'eau : consommation 2019

- Abonnement :..... 36.00 € 36.00 €
- Location du compteur :..... 13.00 € 13.00 €
- Prix du m3 :..... 1.10 € 1.13 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

ACCEPTTE les tarifs ci-dessus,

DECLARE que les tarifs susmentionnés sont applicables à compter du 01.01.2020.

2° Tarifs de la gestion des cimetières pour l'exercice 2020

2.1 Concession	2019	2020
- Cimetière (le m ²)	:..... 58.00 € 60.00 €
- Columbarium 15 ans	:..... 250.00 € 250.00 €
- Columbarium 30 ans	:..... 400.00 € 400.00 €
2.2 Caveau communal		
- Forfait 6 mois	:..... 45.00 € 45.00 €
- Jour supplémentaire	:..... 4.00 € 4.00 €
2.3 Nettoyage caveau ou tombe		
- Forfait par caveau ou tombe	:..... 120.00 € 120.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTTE les tarifs ci-dessus.

DECLARE que les tarifs susmentionnés sont applicables à compter du 01.01.2020.

3° Tarifs du gîte rural « Logement Mairie » pour l'exercice 2020

	2019	2020
- La nuitée	: 75.00 € 75.00 €
- La semaine	: 275,00 € 275.00 €
- Le mois (loyer 310.00 € + charges 100.00 €)	: 400.00 € 410.00 €
- Caution (quel que soit la durée ou période)	: 1 000.00 € 1 000.00 €

L'électricité et le chauffage sont inclus dans le prix de la location, nuitée et semaine.

Pour la location longue durée, le locataire devra prendre en charge l'électricité.

La caution étant, après l'état des lieux de sortie, soit rendue, soit conservée trente jours si des dégradations sont constatées. Un titre de recettes sera émis sur le montant des travaux facturés avec renvoi de la caution annulée dès paiement.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTTE les tarifs ci-dessus.

DECLARE que les tarifs susmentionnés sont applicables à compter du 01.01.2020.

4° Tarifs de la salle polyvalente pour l'exercice 2020

	2019			2020		
	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	Caution	1 ^{er} jour	2 ^{ème} jour	Caution
- Associations communales	:..... Gratuit Gratuit Néant Gratuit Gratuit Néant
- Auberge des Trois Clochers	:.... 150.00 € 75.00 € Néant	.. 150.00 € 75.00 € Néant
- Associations cantonales	:.... 150.00 € 75.00 € 1 000.00 €	.. 150.00 € 75.00 €	..1 500.00 €
- Habitants de St-Léger	:.... 150.00 € 75.00 € 1 000.00 €	.. 150.00 € 75.00 €	..1 500.00 €
- Autres	: ... 380.00 € 190.00 € 1 000.00 €	.. 380.00 €	... 190.00 €	..1 500.00 €

Le chauffage et la climatisation sont inclus dans le prix de la location,

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

ACCEPTTE les tarifs ci-dessus.

DECLARE que les tarifs susmentionnés sont applicables à compter du 01.01.2020.

5° Tarifs de déneigement pour l'exercice 2020

- Tarif horaire HT du déneigement des voies communales 2019 : 80.00 € (HT) 2020 :90.00 € (HT)

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

ACCEPTTE les tarifs ci-dessus.

DECLARE que ces tarifs sont applicables à compter du 01.01.2020.

II – AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2020

Il est rappelé que le Maire de la Commune peut être autorisé par le Conseil Municipal à engager, liquider, mandater des dépenses sur la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, déduction faite des comptes 16 et 18, et des opérations d'ordre d'investissement.

Compte tenu des délais de transmission par les services de l'Etat des éléments indispensables à l'élaboration du budget (état des bases principales dotations ...), son vote ne pourra en principe intervenir que dans le courant du mois de mars.

Dans l'intervalle, et afin d'assurer la continuité des opérations d'investissements en cours, il est proposé d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses dans les limites prévues par la loi.

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition suivante.

BUDGET PRINCIPAL

Chapitre	Crédits votés 2019	Autorisation 2020
21	78 200.00 €	19 550.00 €
23	813 531.04 €	203 382.76 €

BUDGET EAU

Chapitre	Crédits votés 2019	Autorisation 2020
23	168 637.00 €	42 159.25 €

BUDGET FORET

Chapitre	Crédits votés 2019	Autorisation 2020
23	40 000.00€	10 000.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus

III - VIREMENT DE CREDIT AU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il y a lieu de procéder à des virements de crédit pour l'équilibre du budget communal 2019.

Le Conseil Municipal, après délibération,

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

A l'unanimité,

DECIDE des virements des sommes nécessaires comme suit :

Intitulé	Diminution sur crédit déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Article	Sommes	Article	Sommes
Installations, matériel et outillage technique	2315	50.00 €		
Emprunts en euros			1641	50.00 €

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces utiles et afférentes.

IV – DEVIS POMPES DE RELEVAGE

Madame le Maire informe l'Assemblée, qu'une des pompes de relevage du système d'assainissement de l'auberge et de la mairie est tombée en panne. Il convient de la remplacer. Elle propose d'en acquérir deux, afin de pallier aux futurs dysfonctionnement sans attendre la disponibilité de ce matériel. Puis elle présente le devis de l'entreprise ECOTECH 87 d'un montant HT de 1 170.00 € soit 1 404.00 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise ECOTECH 87 d'un montant HT de 1 170.00 € soit 1 404.00 € TTC.

V – TOITURE DU HANGAR DU SERVICE TECHNIQUE

Madame le Maire alerte l'Assemblée de l'état de la toiture du hangar du service technique, et demande au Conseil Municipal de proposer des solutions pour une remise en état et une éventuelle isolation.

Le Conseil Municipal après concertation

DEMANDE que le SEHV soit consulté pour nous proposer des solutions.

VI – QUESTIONS DIVERSES

1 – Porte du lavoir au Bourg

Madame le Maire alerte l'Assemblée de l'état de vétusté de la porte du lavoir au Bourg. Puis elle présente un devis de remplacement de l'entreprise Cédric MERIGAUD d'un montant HT de 795.00 € soit 954.00 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise Cédric MERIGAUD d'un montant HT de 795.00 € soit 954.00 € TTC.

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce remplacement.

2 – Isolation des bâtiments communaux

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, que la commune peut prétendre à l'isolation pour 1 € pour ses bâtiments. Puis elle demande à l'Assemblée s'il convient d'entamer les démarches pour faire procéder à ces travaux.

Le Conseil Municipal après concertation,

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

DEMANDE que le SEHV soit consulté pour nous proposer des solutions.

3 – Devis vase d'expansion chaudière de la maison de la réserve

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de changer le vase d'expansion de la chaudière de la maison de la réserve. Puis elle présente le devis de l'entreprise Patrick GAUTHIER d'un montant HT de 395.00 € soit 474.00 € TTC.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise Patrick GAUTHIER d'un montant HT de 395.00 € soit 474.00 € TTC.

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce remplacement.

4 – Régularisation d'un chemin rural

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Ministère des Armées aux fins d'acquérir le chemin public, compris entre les parcelles cadastrées section F 54, 55, 56, et 59, soit une superficie d'environ 800 m². Ledit chemin rural, étant situé au milieu de sa propriété.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE de donner son accord pour la vente de ce chemin public compris entre les parcelles cadastrées section F 54, 55, 56 et 59 représentant une superficie d'environ 800 m².

DIT QUE :

- cet accord est soumis à l'avis de l'enquête publique qui devra avoir lieu,
- l'ensemble des frais seront à la charge des demandeurs.

DONNE pouvoir au Maire, pour effectuer toutes les démarches nécessaires aux fins de finaliser ce projet.

5 – Litige

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée, que la comparution devant les tribunaux de la SCI IDEFIX a eue lieu lundi 18 novembre 2019. Elle présente le jugement qui a été rendu ce jour, lundi 16 décembre 2019 et en donne le verdict à l'Assemblée. Puis elle précise qu'il convient de consigner la somme de 1 000 € afin que l'expert désigné par le tribunal d'instance puisse accomplir un bornage.

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité,

DONNE son accord pour consigner la somme de 1 000 € afin que l'expert désigné par le tribunal d'instance puisse accomplir un bornage.

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

6 – Demande d'un administré

Madame le Maire donne lecture de la demande écrite de Monsieur Jean-Pierre NATHIE sollicitant d'effacement des réseaux sur le village de Marzet. Puis elle demande à l'Assemblée de bien vouloir émettre un avis.

Le Conseil Municipal après concertation

DIT que cette demande sera étudiée lors de la prochaine programmation de l'effacement des réseaux.

7 – Syndicat de voirie

Madame le Maire rend compte à l'Assemblée de la réunion du Syndicat de voirie de la région de Bessines du mercredi 4 décembre 2019.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

8 – Association en faveur des Retraités et Personnes Agées de l'ex Canton de Laurière

Madame le Maire rend compte à l'Assemblée du Conseil d'Administration de l'AFRPA de l'ex Canton de Laurière qui a eue lieu le mardi 3 décembre 2019.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

9 – Commission environnementale

Madame le Maire présente le compte rendu de la commission environnementale du jeudi 28 novembre 2019.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

10 - Commission tourisme

Madame le Maire présente le compte rendu de la commission tourisme du lundi 10 décembre 2019.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

11 – Conseil Communautaire

Madame le Maire rend-compte du Conseil Communautaire du 11 décembre 2019.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

12 – Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Madame le Maire rend-compte à l'Assemblée, du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) du 27 novembre 2019.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

13 – Centre de Loisirs sans Hébergement des Puys & Grands Monts – SIVU

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Olivier ROUX, Conseiller, qui présente à l'Assemblée le compte-rendu de la réunion du Centre de Loisirs sans Hébergement des Puys & Grands Monts, du 29 novembre 2019.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

14 – Projet compteurs de sectorisation

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence de l'eau a accordé une subvention de 13 930.64 € représentant 70 % de la dépense prévue pour le projet de mise en place de compteurs de sectorisation. Elle précise qu'une demande a également été faite auprès du Conseil Départemental.

15 – Distribution des colis des Aînés

Jean	HAMEL	Jeammeyrat
Roger	CAILLAUD	Jeammeyrat
Ghisleine	MARCHADIER	Jeammeyrat
Gaston	PERICHON	Jeammeyrat
Jacques	TOUSSAERT	Jeammeyrat
Georges	VEYRETOUT	Jeammeyrat
Raymonde	ROUX	Le Moulin de Jeanmeyrat
Marie-Denise	PACHAUD	Le Moulin de Jeanmeyrat
Francis	GADAUD	La Serre
Nicole	MARCILLOUX	La Serre
Jacques	RENAUDIE	La Serre
Annie	JACQUEMAIN	La Serre
Simone	LASSIALE	La Serre
Alice	BONNAUD	Lailloux
Françoise	CARO	Lailloux
René	LAPRADE	Lailloux
Yolande	LAPRADE	Lailloux
Claudie	CHASTANET	Lailloux
Claude	LIENARD	Lailloux
Raymond	GADAUD	Lascaux
Andrée	GUILLARD	Lascaux
André	GUILLARD	Lascaux
Andrée	LAPRADE	Lavedrenne
Ernestine	LAPRADE	Lavedrenne
Suzanne	COUJEAN	Lavedrenne
Guy	PERMICHAUD	Lavedrenne
Geneviève	PERUSSON	Lavedrenne
Lucien	PERUSSON	Lavedrenne
Marcelle	LYRAUD	Le Bourg
Jean-Pierre	MAZAUD	Le Bourg
Frédéric	MAZAUD	Le Bourg
Marie-Thérèse	PERUSSON	Le Bourg
Raymond	PERUSSON	Le Bourg
Andrée	PINSON	Le Bourg
Gabriel	PINSON	Le Bourg
Henri	ROUDIER	Le Bourg
Henri	SURGET	Le Bourg
Willy	VAN STEEN	Le Bourg
Jacqueline	BUFFIERE	Le Bourg
André	FONDANAICHE	Le Mazeau
Raymonde	LARRAUD	Le Mazeau
Paulette	LAVALETTE	Le Mazeau
Nicolle	BAYLE	Le Mazeau
Jean	BAYLE	Le Mazeau
Nicole	BOUILLAGUET	Le Mazeau
Raymond	BOUILLAGUET	Le Mazeau
Armande	COULAUD	Le Mazeau

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

Roger	COULAUD	Le Mazeau
Didier	MARTIN	Le Mazeau
Manon	LEPAGE	Les Combes
Annie	DUBOIS	Les Combes
Solange	JANICOT	Les Combes
Yvonne	JEANNE	Les Combes
Denise	LAROCK	Les Combes
Christian	LAROCK	Les Combes
Monique	NEGRIER	Les Combes
Lucette	PACHAUD	Les Combes
Daniel	DUBOIS	Les Combes
Solange	MAUMY	Leycuras
Odette	MAURICOUT	Leycuras
Jeanne	TROUBAT	Leycuras
Camille	TROUBAT	Leycuras
Marie-Catherine	FEREOL	Leycuras
Michel	FEREOL	Leycuras
Nicole	FAURE	Mallety
Michel	NARDOUX	Mallety
Madeleine	NARDOUX	Mallety
Daniel	FAURE	Mallety
Germaine	NARDOUX	Mallety
Raymond	DEVILLECHABROL	Mallety
Yvette	BONNAUD	Marzet
Alice	PAQUELOT	Seignedresse
André	PAQUELOT	Seignedresse
Albert	PAQUELOT	Seignedresse
Gisèle	COUJEAN	Saint-Pierre
Gilbert	MALABRE	Saint-Pierre
Lucette	ROUVELOU	Sauvagnac
Bernard	BONNETAUD	Sauvagnac
Cindy	CHARPENTIER	Sauvagnac
Claude	LECARDEUR	Sauvagnac
Robert	PERICAUD	Ségord
Claude	PERICAUD	Ségord
ChouChou	JOUANNETAUD	Ségord
Gizou	JOUANNETAUD	Ségord

18 – Vœux 2019

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la cérémonie des vœux du Maire de Saint Léger La Montagne se déroulera le Samedi 18 janvier 2020. Puis elle présente les différentes dates des vœux des Maires des communes voisines.

MAIRIE	DATE	HEURE
CHAMBORET	VENDREDI 3 JANVIER	18H30
ST JOUVENT	SAMEDI 4 JANVIER	18H30
SAINTE BARBE LA JONCHERE	SAMEDI 4 JANVIER	18H30
ST PRIEST TAURION	SAMEDI 4 JANVIER	
BESSINES	LUNDI 6 JANVIER	18H30
REGION	MERCREDI 8 JANVIER	19H00
THOURON	JEUDI 9 JANVIER	19H00
FROMENTAL	VENDREDI 10 JANVIER	19H00

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

AMBAZAC	VENDREDI 10 JANVIER	
CD + PREF	VENDREDI 10 JANVIER	18H30
ST SULPICE	SAMEDI 11 JANVIER	14H00
BERSAC	SAMEDI 11 JANVIER	17H00
NIEUL	MARDI 14 JANVIER	19H00
LA JONCHERE	VENDREDI 17 JANVIER	19H30
ST LEGER	SAMEDI 18 JANVIER	18H00
ST LAURENT	VENDREDI 24 JANVIER	18H00
RAZES	SAMEDI 25 JANVIER	18H00
BREUILLAUFA	SAMEDI 25 JANVIER	11H00
JABREIL LES BORDES	SAMEDI 25 JANVIER	11H30
LES BILLANGE	DIMANCHE 26 JANVIER	12H00

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 heures 30.